



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 25 juin 2020

Président de séance : Monsieur Charles-Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Philippe ROSSINI, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Jean THAON.

Suppléants : Madame Janine GILLETTA, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Michèle OLIVIER, Madame Anne RAMOS,

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY

RAPPORT N° 20-19 - Bilan d'activité du bureau du conseil d'administration - Premier semestre 2020

Par délibération n° 17-56 du 7 décembre 2017, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes a délégué une partie de ses attributions au bureau comme le permettent les dispositions de l'article L. 1424-27 du code général des collectivités territoriales.

Vous trouverez en annexe, le bilan d'activité de cette instance qui s'est réunie à deux reprises durant le premier semestre 2020 :

- le 11 février 2020
- le 19 mai 2020

L'ensemble des délibérations du bureau du conseil d'administration est consultable sur le site internet du SDIS des Alpes-Maritimes (www.sdis06.fr) dans la rubrique « recueil des actes administratifs ».

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de donner acte de cette communication.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY

RELEVÉ DES DÉCISIONS
BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 06
SEANCE DU 11 février 2020

N°	<i>TITRE DU RAPPORT</i>	DECISIONS DU BUREAU
20-B1	Convention de location d'un appartement pour mise à disposition des sapeurs-pompiers de garde au CIS LE TIGNET	Rapport adopté à l'unanimité
20-B2	Convention de mise à disposition du SDIS des Alpes-Maritimes d'une emprise foncière par la commune de Saint-Vallier de Thiey	Rapport adopté à l'unanimité
20-B3	Convention avec le Département pour l'accueil d'enfants d'agents du SDIS des Alpes-Maritimes à la crèche départementale "Lou Pitchoun"	Rapport adopté à l'unanimité
20-B4	Convention de servitude LA TURBIE - société RTE	Rapport adopté à l'unanimité
20-B5	Avenant N° 1 à la convention de transfert entre la commune de CASTAGNIERS et le SDIS des Alpes-Maritimes	Rapport adopté à l'unanimité
20-B6	Avenant N° 2 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité - marchés publics	Rapport adopté à l'unanimité
20-B7	Marchés Publics - Autorisation de signer les marchés	Rapport adopté à l'unanimité

20-B8	Ressources humaines - création de postes	Rapport adopté à l'unanimité
20-B9	Sortie de l'actif de biens mobiliers sur proposition de la commission de réforme et de vente des biens immobiliers.	Rapport adopté à l'unanimité
20-B10	Renouvellement de l'habilitation accordée à l'Union départementale des sapeurs-pompiers des Alpes-Maritimes pour la formation des jeunes sapeurs-pompiers	Rapport adopté à l'unanimité
20-B11	Elections 2020 - proposition de calendrier	Rapport adopté à l'unanimité

**RELEVÉ DES DÉCISIONS
BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 06
SEANCE DU 19 mai 2020**

N°	<i>TITRE DU RAPPORT</i>	DECISIONS DU BUREAU
20-B12	Modalités d'organisation à distance des assemblées délibérantes	Rapport adopté à l'unanimité
20-B13	Surveillance des baignades 2020 - Modifications	Rapport adopté à l'unanimité
20-B14	Surveillance des baignades - Bassin écologique de Roquebillière	Rapport adopté à l'unanimité
20-B15	Convention de partenariat avec l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole d'Antibes	Rapport adopté à l'unanimité
20-B16	Autorisation à répondre à l'appel à projets " Smart Deal"	Rapport adopté à l'unanimité
20-B17	Marchés publics - Autorisation de signer les marchés	Rapport adopté à l'unanimité
20-B18	Créations d'emplois de personnels administratifs et techniques	Rapport adopté à l'unanimité